



**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 11 août 2020 à 19 h , à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Monsieur le maire Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Donald Riendeau, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est absent Monsieur le conseiller Bruno Allard.

Est également présent Monsieur Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2020-08-176**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel qu'amendé :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020
  - 1.3 Approbation de la liste des déboursés
  - 1.4 Renouvellement du protocole de collaboration avec Mesures Alternatives des Vallées d Nord pour le service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides (MCQL)
  - 1.5 Acceptation d'une promesse d'achat - lot 2 735 303 - 2252, chemin des Hauteurs
  - 1.6 Octroi d'une servitude de maintien en état d'un empiétement mineur et servitude d'accès au fonds d'autrui - Lot 2 765 303
  - 1.7 Acquisition - Rues des Chênes, de Tourterelles et terrains vacants - Projet de développement Pure-Nature
  - 1.8 Acquisition - Rue des Passerins - Projet de développement Domaine de la Soubirou
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
  - 2.1 Octroi de contrat - Location d'un photocopieur
  - 2.2 Octroi de contrat - Soumission n°963-20 - Achat d'un camion 10 roues
  - 2.3 Octroi de contrat - Soumission n°964-20 - Achat d'un véhicule multifonctions
  - 2.4 Octroi de contrat - Soumission n°966-20 - Achat de bacs pour les matières résiduelles
  - 2.5 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1187-19-01 abrogeant le Règlement d'emprunt 1187-19 décrétant une dépense et un emprunt de 1 377 500 \$ pour l'acquisition d véhicules de déneigement
  - 2.6 Dépôt et avis de motion - Règlement SQ-900-42 modifiant le Règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement
- 3. RESSOURCES HUMAINES**
  - 3.1 Nomination - Poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim
  - 3.2 Ajustement du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier
  - 3.3 Embauche d'un Directeur du Service de sécurité communautaire - poste cadre contractuel à temps plein
- 4. TRAVAUX PUBLICS**
  - 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 5. URBANISME**
  - 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
  - 5.2 Demande de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

5.3 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme

**6. ENVIRONNEMENT**

6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement

6.2 Octroi d'une aide financière - Association pour la Protection de l'Environnement du Lac à l'Ours

**7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

**8. LOISIRS ET SPORTS**

8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'un mandat pour la mise à jour du plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA)

**9. SÉCURITÉ INCENDIES**

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-177**

**1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020**

Il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-178**

**1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 14 juillet au 11 août 2020 au montant de 666 465,72 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-179**

**1.4 RENOUELEMENT DU PROTOCOLE DE COLLABORATION AVEC MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD POUR LE SERVICE MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES (MCQL)**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN) est un organisme communautaire autonome voué au développement et à la consolidation de mécanismes alternatifs et continus de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme collabore avec la Municipalité depuis 2003 à la satisfaction des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le renouvellement du protocole de collaboration avec l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 et de verser la contribution annuelle, au montant de 2 373 \$, servant au programme Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-180**

**1.5 ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT - LOT 2 735 303 - 2252, CHEMIN DES HAUTEURS**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-356 autorisant la vente du lot 2 735 303, situé au 2252, chemin des Hauteurs, connu comme étant l'ancienne « Maison des loisirs » de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de la part de Madame Isabelle Milot au montant de 145 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ACCEPTER la promesse d'achat de Madame Milot datée du 19 juillet dernier, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AFFECTER le produit de la vente au remboursement anticipé du fonds de roulement pour un montant de 8 122,13 \$ en provenance de la résolution 2011-11-387 et le solde du produit de la vente au financement de l'acquisition du 10 roues prévu de l'appel d'offres n°963-20;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-181**

**1.6 OCTROI D'UNE SERVITUDE DE MAINTIEN EN ÉTAT D'UN EMPIÈTEMENT MINEUR ET SERVITUDE D'ACCÈS AU FONDS D'AUTRUI - LOT 2 765 303**

CONSIDÉRANT QUE le mur sud-ouest de la résidence construite sur le lot 2 765 304 empiète légèrement sur une partie du lot 2 765 303 appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la résidence a été faite de bonne foi;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de régulariser la situation privant temporairement la Municipalité de l'usage d'une partie de son lot tout en assurant le maintien en état de l'empiètement mineur susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'ACCORDER une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur et servitude d'accès au fonds d'autrui en faveur du lot 2 765 304 selon la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, M. Marc Jarry, en date du 14 juillet 2020, sous le numéro 16812 de ses minutes;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à cette servitude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-182**

**1.7 ACQUISITION - RUES DES CHÊNES, DE TOURTERELLES ET TERRAINS VACANTS - PROJET DE DÉVELOPPEMENT PURE-NATURE**

CONSIDÉRANT le projet de développement Pure-Nature sur les rues des Chênes et des Tourterelles;

CONSIDÉRANT la signature des protocoles d'ententes PE-11-11 et PE-12-17 relatif aux travaux municipaux entre la Municipalité et le promoteur qui précisent que la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels doit s'effectuer en partie avec l'acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 362 901 du cadastre du Québec a été désigné pour servir à titre de contribution pour fin de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT l'acceptation finale des travaux, émise par la firme d'ingénieur Équipe Laurence inc., en date du 7 janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

DE PROCÉDER à l'acquisition des lots 4 777 563, 4 777 564, 4 777 565, 4 793 936, 4 793 940 et 6 362 901 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour cette transaction;

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit assumée par le cédant;

DE DÉCRÉTER l'ouverture comme rue publique des lots 4 777 563 (rue des Chênes), 4 793 936 (rue des Tourterelles) à compter de la date de signature de la transaction entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-183**

**1.8 ACQUISITION - RUE DES PASSERINS - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMAINE DE LA SOUBIROU**

CONSIDÉRANT le projet de développement du Domaine de la Soubirou sur la rue des Passerins;

CONSIDÉRANT la signature des protocoles d'ententes PE-11-12 et PE-12-19 relatifs aux travaux municipaux entre la Municipalité et le promoteur;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale des travaux, émise par la firme d'ingénieur Équipe Laurence inc., en date du 6 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE PROCÉDER à l'acquisition des lots 2 531 490, 4 619 485, 4 619 486 et 4 619 487 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour cette transaction;

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit assumée par le cédant;

DE DÉCRÉTER l'ouverture comme rue publique des lots 2 531 490, 4 619 485, 4 619 486 et 4 619 487 du cadastre du Québec (rue des Passerins) à compter de la date de signature de la transaction entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-184**

**2.1 OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du photocopieur au Service sécurité incendie vient à échéance le 23 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de location reçue par la firme Juteau Ruel inc. en date du 28 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE PROCÉDER à la location d'un nouveau photocopieur de marque Canon IRA c3525i III auprès de la firme Juteau Ruel inc. pour la somme de 1 320 \$ par année pour une durée de 5 ans, pour un coût total de 6 600 \$ plus taxes selon les termes et conditions de ladite proposition;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-220-00-516.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-185**

**2.2 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°963-20 - ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n°963-20 pour l'achat d'un camion 10 roues puisque notre camion actuel a presque atteint sa fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 22 juillet 2020 :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Globocam (Montréal) inc.	268 342,45 \$

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues à Globocam (Montréal) inc., au montant de 268 342,45 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres et de la soumission reçue;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-00-725;

DE FINANCER cette dépense par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

D'AFFECTER le solde du produit de la vente du lot 2 735 303, connu comme étant l'ancienne « Maison des loisirs » de la Municipalité, en réduction de l'emprunt au fonds de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-186**

**2.3 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°964-20 - ACHAT D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n°964-20 pour l'achat d'un véhicule multifonctions afin de permettre au Service des travaux publics de procéder à certains types d'opérations telles que le déneigement des trottoirs, le balayage de sections de rues, le fauchage des accotements, etc.;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu l'unique soumission suivante le 23 juillet 2020 :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Machineries Forget	170 988,85 \$

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un véhicule multifonctions à Machineries Forget, au montant de 170 988,85 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-00-725;

DE FINANCER cette dépense par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-187**

**2.4 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°966-20 - ACHAT DE BACS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation n°966-20 auprès de 3 entreprises pour l'achat d'une quantité estimée de 150 bacs roulants de chaque sorte (bleus, noirs, bruns et mini-bacs de cuisine);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 4 août 2020 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
USD Global inc.	44 329,76\$

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de bacs roulants bleus, noirs et bruns à USD Global inc., au montant estimé de 44 329,76\$ \$ taxes incluses, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres et de la soumission reçue;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-452-10-699;

DE FINANCER cette dépense par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-188**

**2.5 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1187-19-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1187-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 377 500 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT**

Yves Dagenais dépose le projet de Règlement n°1187-19-01 - abrogeant le Règlement d'emprunt 1187-19 décrétant une dépense et un emprunt de 1 377 500 \$ pour l'acquisition de véhicules de déneigement et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

**2020-08-189**

**2.6 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SQ-900-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Patrice Goyer dépose le projet de Règlement n°SQ-900-42 modifiant l'annexe G du Règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement par l'interdiction de stationner sur une portion de la 373<sup>e</sup> Avenue et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

**2020-08-190**

**3.1 NOMINATION - POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale adjointe;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de maintenir la qualité des services aux citoyens et le développement harmonieux et structuré de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il convient de nommer une personne au poste de direction générale adjointe par intérim et ainsi assurer à la direction générale le soutien nécessaire pour lui permettre de consacrer plus de temps à la planification et au suivi des projets et dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière, Madame Catherine Nadeau-Jobin, possède toutes les compétences requises pour assurer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

DE NOMINER Madame Catherine Nadeau-Jobin au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim rétroactivement au 27 juillet 2020;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.2 AJUSTEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

[Retiré]

**2020-08-191**

**3.3 EMBAUICHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE - POSTE CADRE CONTRACTUEL À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en matière de sécurité communautaire, dont la patrouille nautique et terrestre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche, sur une base contractuelle, d'une personne qui sera entièrement dédiée à la sécurité communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, Yves Dagenais et résolu :

D'EMBAUCHER Monsieur Michel Martin au poste cadre de Directeur du Service de sécurité communautaire sur une base contractuelle, du 3 août 2020 au 10 septembre 2021, selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à durée déterminée à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

**5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

**2020-08-192**

**5.2 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de permis pour les travaux suivants :

- **PIIA 2020-0031, 9, 326<sup>e</sup> Avenue**, qui consiste à agrandir une résidence existante sur un terrain situé en bordure du lac de l'Achigan (résolution CCU 2020-06-050);



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) 1007-10 sont démontrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Riendeau, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ACCEPTER le projet décrit ci-dessus et ce, conformément aux plans et documents soumis par le requérant et aux conditions inscrites au permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-08-193**

**5.3 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le Règlement n°1026-11 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement un poste vacant à combler;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Guillot a manifesté son intérêt à siéger sur le comité;

CONSIDÉRANT le champ de pratique professionnel de Monsieur Guillot en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Riendeau, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE NOMMER Monsieur Nicolas Guillot à titre de membre citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, tel que prévu au Règlement n°1026-11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

**2020-08-194**

**6.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'OURS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac à l'Ours pour la prise de prélèvements d'eau dans le cadre du suivi 2020 du Réseau Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL);

CONSIDÉRANT QUE le montant nécessaire à la réalisation de ce projet est de 497 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de l'aide financière est conditionnelle à la reddition de comptes de l'année précédente;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé Patrice Goyer par et résolu :

D'OCTROYER, conditionnellement à la reddition de comptes de l'année précédente et conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac à l'Ours au montant de 497 \$, laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

**2020-08-195**

**8.2 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour son plan d'action MADA pour le mieux-être de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait fait rédiger un plan d'action en 2011 et que celui-ci doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, à l'automne 2019, une aide financière de 12 000 \$ de la part du ministère des Aînés et des Proches aidants pour la mise à jour de son plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu de la firme Dubé et Barsalou communications et son expertise pour ce type de mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'OCTROYER à la firme Dubé et Barsalou communications le mandat de mettre à jour le plan d'action MADA de la Municipalité au coût de 18 000 \$ plus taxes;

DE FINANCER 50 % de cette dépense par l'aide financière reçue à l'automne 2019 et 50 % par une affectation du surplus accumulé;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-701-20-413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue de 19 h 43 à 20 h 00 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Quai sur une servitude de grève

**2020-08-196**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Jennifer Ouellette et appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 11 août 2020.

---

Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier